

Séances du deuxième tour Questions et réponses

Voici les réponses aux questions posées lors des séances d'information du deuxième tour qui se sont tenues en décembre 2025 et qui ont permis de présenter la feuille de route de la Planification intégrée des ressources (PIR) 2025 – le résultat du processus d'élaboration de la PIR 2025.

De plus amples renseignements sur les options de ressources sont disponibles dans les [questions et réponses de la séance d'information de mi-projet](#) qui s'est tenue en juillet 2025, et des renseignements sur les principaux intrants et scénarios pris en compte dans l'analyse de la PIR sont disponibles dans les [questions et réponses des conversations du premier tour](#).

Le processus de Planification intégrée des ressources

Cette section se concentre sur les questions relatives au processus de Planification intégrée des ressources et à ses résultats.

Quel est le rôle de Manitoba Hydro dans la planification énergétique et la transition énergétique?

La *Loi sur l'Hydro-Manitoba* établit la responsabilité de Manitoba Hydro de fournir de l'électricité de manière sûre pour répondre aux besoins de la province. Grâce à la planification intégrée des ressources à long terme, Manitoba Hydro

anticipe l'augmentation de la demande d'électricité et s'y prépare. Cette planification soutient une voie vers une économie carboneutre au Manitoba d'ici 2050 en déterminant les ressources et les stratégies nécessaires à la transition énergétique.

Comment la PIR et le processus de planification énergétique ont-ils évolué ces dernières années?

Depuis l'achèvement de la première PIR en 2023, Manitoba Hydro a étudié les voies de transition énergétique jusqu'en 2050, intégré les dernières politiques liées à l'énergie, les renseignements sur les options de ressources émergentes et amélioré les processus d'information pour la planification de l'énergie. La feuille de route de la PIR 2025 comprend l'ajout d'un plan d'élaboration recommandé, une séquence d'actions que nous devons prendre pour répondre aux futurs besoins énergétiques du Manitoba.

Qu'est-ce qu'une feuille de route et que comprend-elle?

Le résultat du processus d'élaboration de la PIR 2025 est une feuille de route. La feuille de route de la PIR 2025 comprend :

- **les enseignements tirés** du processus d'élaboration de la PIR;
- un **plan de développement recommandé** qui décrit le calendrier approximatif et les quantités de ressources recommandées pour répondre aux besoins énergétiques futurs;
- un **plan de développement de rechange** qui montre une autre option qui a été envisagée et qui constitue le meilleur moyen d'atteindre les objectifs de la PIR 2025;
- **les mesures à court terme** à réaliser au cours des cinq prochaines années pour mettre en œuvre le plan de développement et préparer la prochaine PIR;
- **des balises** que nous suivrons pour comprendre comment (et à quelle vitesse) le paysage énergétique évolue.

Concepts clés de la planification énergétique

Cette section se concentre sur les concepts clés de la planification énergétique qu'il est important de comprendre et de prendre en compte.

► Capacité et énergie

Quelle est la différence entre la capacité et l'énergie en ce qui concerne la planification de l'électricité?

De nombreux facteurs doivent être pris en compte lors de la planification de l'avenir énergétique afin de garantir un fonctionnement fiable et économique du

réseau électrique. La demande de pointe se produit lorsque la demande d'électricité est la plus élevée, et nous devons planifier le réseau de manière à ce qu'il dispose d'une capacité fiable suffisante pour répondre à cette demande. La **capacité** est la puissance électrique maximale qu'un réseau peut produire à un moment donné, mesurée en mégawatts (MW), tandis que l'**énergie** est la quantité d'électricité consommée sur une période donnée, mesurée en kilowattheures (kWh).

Pour la planification de notre réseau, nous considérons la contribution d'une option de ressource à la capacité accréditée, à l'énergie fiable et à l'énergie moyenne.

La **capacité accréditée (MW)** est la quantité de capacité que l'on peut attendre d'une ressource pendant les pics de demande. L'analyse de la PIR indique que le Manitoba aura besoin d'une plus grande capacité électrique en 2029-2030; les ressources qui fournissent une capacité accréditée peuvent être ajoutées au réseau pour répondre à ce besoin. Par exemple, l'énergie solaire ne fournit aucune capacité accréditée en hiver, alors qu'elle est la plus nécessaire pour répondre aux pics de demande, tandis que les turbines à combustion fournissent une capacité accréditée de 100 %. Les capacités accréditées de toutes les ressources du plan de développement recommandé sont disponibles sur notre site [Web](#).

La **capacité installée (MW)**, également appelée capacité nominale, est la puissance électrique maximale qu'un générateur peut produire à un moment donné dans des conditions particulières. Par exemple, le Plan pour une énergie abordable (PEA) du Manitoba prévoit 600 MW d'énergie éolienne appartenant à des Autochtones, ce qui représente la capacité installée, ou la production que la ressource pourrait produire si toutes les turbines tournaient à plein régime. Sur ces 600 MW de capacité installée, on peut compter sur 20 %, soit 120 MW, pour fournir une capacité accréditée afin de répondre à la demande de pointe. Au fur et à mesure que le vent s'ajoute au réseau, la capacité accréditée disponible par MW de capacité installée diminue.

L'**énergie sûre (GWh/an)** est la quantité d'énergie électrique que le réseau de Manitoba Hydro peut produire dans le cas d'une sécheresse prolongée où les conditions d'écoulement de l'eau sont équivalentes au niveau le plus bas jamais enregistré pour l'ensemble du réseau hydroélectrique du Manitoba (1941). Il s'agit d'une considération importante dans la planification de l'énergie pour garantir la fiabilité.

L'**énergie moyenne (GWh/an)** est la quantité d'énergie électrique que le réseau de Manitoba Hydro produit en moyenne, en fonction des conditions de débit basées sur 112 ans d'historique de débit. Ce fait est important lorsque l'on considère l'exploitation du réseau dans le cadre d'une planification à long terme. La production moyenne d'énergie au Manitoba d'ici 2040 devrait être composée d'environ 93 %

d'hydroélectricité, d'environ 6,5 % d'énergie éolienne et de moins de 0,5 % de turbines à combustion.

► **Ressources renouvelables et stockage de l'énergie**

Quels sont les facteurs qui influencent le jumelage des ressources renouvelables avec le stockage de l'énergie pour répondre aux besoins énergétiques du Manitoba?

La valeur fournie par une option de ressource dépend des caractéristiques et des besoins du réseau manitobain.

Notre réseau bénéficie actuellement d'un stockage d'énergie important grâce à ses réservoirs hydroélectriques, et la valeur de l'énergie solaire et éolienne pour notre réseau est généralement améliorée par ce stockage, car si l'électricité est produite à partir du vent ou du soleil, l'eau peut être stockée dans les réservoirs pour une utilisation future. Cependant, il y a une limite à la quantité d'eau qui peut être stockée dans les réservoirs. Une autre considération veut que nous ayons besoin d'une capacité accréditée pour répondre à ces conditions de demande de pointe, et la quantité de capacité accréditée que le réseau hydroélectrique peut fournir est limitée par le nombre de générateurs hydroélectriques disponibles pour produire de l'électricité.

Alors que d'autres entreprises de services publics utilisent avec succès les batteries, nous examinons la valeur de cette ressource pour le réseau de Manitoba Hydro en particulier. Les options de

stockage d'énergie qui transfèrent l'énergie de l'été à l'hiver seraient précieuses pour notre réseau, mais les batteries ne peuvent pas stocker efficacement l'énergie d'une saison pour l'utiliser lors d'une autre.

Les actions à court terme de la PIR 2025 comprennent la mise en œuvre d'un projet de batteries à l'échelle des services publics. La planification de ce projet déterminera :

- l'emplacement et le dimensionnement de la batterie;
- un cycle de charge-décharge qui apporte de la valeur au réseau en stockant de l'énergie qui sera utilisée des heures ou des jours plus tard pour répondre aux pics de demande;
- la capacité accréditée fournie;
- les avantages pour l'exploitation des réseaux de transport et de distribution et les activités du marché de l'énergie;
- les limites de recharge de la batterie, qui reflètent la capacité du réseau de Manitoba Hydro à charger la batterie en tenant compte des contraintes de transmission et de production. Par exemple, la production d'énergie solaire diminue fortement en hiver et l'énergie éolienne peut connaître des périodes de plusieurs jours où la production n'est pas suffisante pour recharger les batteries à court terme. En outre, la capacité à recharger les batteries pendant les périodes de sécheresse est limitée lorsque le remplissage des réservoirs hydroélectriques est plus difficile;
- la manière dont la batterie peut entrer en concurrence avec d'autres stratégies de réduction de la demande de pointe pour fournir une capacité accréditée, comme la réponse à la demande et

les programmes de tarifs réduits qui aplatissent également la forme de la charge/ajustent le moment où la demande d'électricité se produit.

► Réseau carboneutre, économie carboneutre et zéro absolu

Quelle est la différence entre la carboneutralité et le zéro absolu?

Le terme « carboneutralité » fait référence à un état futur où toutes les émissions de gaz à effet de serre (GES) sont ramenées à zéro sur une base cumulative continue. Le zéro absolu fait référence à un état futur dans lequel aucune émission de gaz à effet de serre (GES) n'est émise. La carboneutralité est atteinte grâce à une combinaison d'actions : réduction des émissions, par exemple par l'électrification et d'autres moyens, et utilisation de compensations ou d'éliminations de l'atmosphère pour « compenser » les émissions restantes. La plupart des politiques, y compris celle qui figure dans la lettre de mandat de Manitoba Hydro, fixent des objectifs de carboneutralité parce qu'elles considèrent les aspects pratiques essentiels à une transition durable et économiquement viable.

Quelle est la différence entre un réseau carboneutre et une économie carboneutre?

Le réseau carboneutre signifie la réduction des GES et l'utilisation de compensations et d'émissions négatives pour atteindre le niveau carboneutre pour l'exploitation du réseau de Manitoba Hydro. L'économie carboneutre consiste à prendre les mêmes

mesures pour l'ensemble de l'économie manitobaine, notamment en ce qui concerne les émissions provenant des transports, de la combustion stationnaire de combustibles fossiles tels que le chauffage des bâtiments, de l'agriculture, des processus industriels, de l'eau et des émissions fugitives. Une économie carboneutre augmentera probablement la demande d'électricité, le rôle de Manitoba Hydro restant inchangé par rapport à aujourd'hui : fournir de l'énergie de manière fiable, sécuritaire et efficace.

Réseau carboneutre

Comment parvenir à un réseau carboneutre d'ici 2035 alors que le plan de développement recommandé comprend des turbines à combustion au gaz naturel?

Un réseau carboneutre exige que toutes les émissions directes de GES des générateurs de combustibles fossiles connectés au réseau soient ramenées à zéro. Il ne nécessite pas l'élimination de la production de gaz naturel. Dans un avenir où le réseau électrique sera carboneutre, les turbines à combustion devront soit fonctionner avec des combustibles non fossiles, soit utiliser un système de crédits pour les combustibles non fossiles, soit ramener leurs émissions à zéro grâce à des compensations carbone.

Quels types de compensations carbone sont envisagés, et des compensations basées au Manitoba sont-elles envisagées?

[Le Régime de crédits compensatoires pour les gaz à effet de serre du Canada](#) reconnaît les protocoles de compensation d'une grande variété de projets de réduction et d'élimination des gaz à

effet de serre. Bien que Manitoba Hydro n'ait pas choisi un type particulier de compensation carbone pour le réseau carboneutre, on suppose qu'il s'agira d'une compensation reconnue par le gouvernement fédéral et qu'à partir de 2050, il s'agira d'une compensation de retrait. Pour les besoins de la modélisation dans la PIR 2025, la bioénergie localisée au Manitoba avec capture et séquestration du carbone a été la source de compensation présumée.

Économie carboneutre au Manitoba

La PIR a-t-elle envisagé d'autres options et voies pour éliminer progressivement le gaz naturel en tant que source d'énergie, tout en continuant à répondre aux besoins énergétiques des Manitobains et en s'alignant sur une économie carboneutre d'ici 2050?

La PIR 2025 comprenait une analyse visant à atteindre les objectifs de la province du Manitoba, à savoir une économie carboneutre en 2050. Manitoba Hydro a également mené une analyse pour comprendre comment la demande d'électricité pourrait changer si le transport et le chauffage des locaux ne produisent pas d'émissions de GES d'ici 2050 (c.-à-d., qu'ils atteindront le zéro absolu). L'analyse montrait que, même si l'on observe une baisse importante de l'utilisation du gaz naturel au Manitoba dans une série de scénarios d'économie carboneutre, une certaine quantité de gaz naturel persisterait à titre de source de combustible dans les secteurs résidentiel, commercial et industriel en 2050.

Manitoba Hydro étudie également les carburants de rechange pour les turbines à combustion, les crédits de combustibles de rechange et les compensations de carbone dans le cadre des actions à court terme de la PIR 2025.

Principaux intrants et scénarios

Cette section se concentre sur les questions relatives aux données d'entrée et aux scénarios clés pris en compte dans l'analyse de la PIR 2025.

► Projections de charge

Comment la demande accrue des centres de données, de l'intelligence artificielle (IA), de l'exploitation minière dans le Nord et d'autres investissements économiques a-t-elle été prise en compte dans l'analyse de la PIR?

Les projections de charge de la PIR ont pris en compte une série d'hypothèses liées au développement économique qui entraînent une augmentation de la demande d'électricité et ont été élargies pour tenir compte des changements potentiels dans le paysage énergétique. Il peut s'agir de la nouvelle charge des centres de données ou de l'IA, par exemple. Toutefois, la PIR ne formule pas d'hypothèses particulières sur les projets de raccordement de nouveaux clients. Les hypothèses qui sous-tendent les projections de charge de la PIR 2025 sont décrites dans notre [présentation de l'information du premier tour](#).

► Importations/Exportations/Interconnexions

Comment les interconnexions avec d'autres marchés ont-elles été prises en compte dans la PIR? Est-il prévu d'envisager des connexions est-ouest entre les réseaux de services publics?

Les marchés de l'énergie en dehors de la province jouent un rôle en assurant la fiabilité du réseau, en soutenant la flexibilité opérationnelle et en facilitant une participation efficace dans le cadre élargi du marché. Les détails concernant les nouvelles interconnexions potentielles n'étaient pas disponibles lors de l'élaboration de la PIR 2025 et n'ont donc pas été inclus dans cette analyse de la PIR; toutefois, les possibilités d'interconnexions nouvelles ou améliorées continueront d'être suivies et évaluées par le biais des indicateurs de la PIR.

► Influences géopolitiques

Comment les changements de la politique commerciale américaine ont-ils influencé l'analyse de la PIR?

Les scénarios analysés dans la PIR 2025 étaient larges et visaient à prendre en compte les politiques existantes et les changements potentiels de politiques à l'intérieur et à l'extérieur du Manitoba. La PIR a envisagé un large éventail de possibilités politiques et a intégré les incidences potentielles dans les projections de charge et les stratégies d'options de ressources. Compte tenu de la portée générale de l'analyse de la PIR, les modifications des politiques commerciales américaines ne devraient pas avoir d'incidence sur les résultats.

Modélisation, analyse et évaluations

Cette section se concentre sur les questions relatives à la modélisation, à l'analyse et à l'évaluation des plans de développement potentiels dans le cadre de la PIR 2025.

► Plans de développement potentiels

Des renseignements seront-ils communiqués sur les plans de développement potentiels qui ont été envisagés, mais n'ont pas été retenus, et sur ceux qui n'incluaient pas de turbines à combustion?

Le rapport de la PIR 2025 présentera une comparaison des différents plans de développement potentiels envisagés. Ces plans utilisent différentes combinaisons, différentes quantités et différents calendriers des [six options de ressources](#). Les plans ont été organisés en trois groupes, dont un groupe axé sur la réduction de l'utilisation des turbines à combustion grâce à des ressources de capacité de rechange. L'analyse de la PIR a indiqué qu'un plan de développement potentiel sans aucune turbine à combustion n'était pas viable et n'était donc pas recommandé.

Plans de développement recommandés et de rechange

Cette section se concentre sur les questions relatives aux plans de développement recommandés et de rechange.

► Efficacité énergétique et réponse à la demande

Quels types de programmes d'efficacité énergétique sont envisagés par Manitoba Hydro?

Les réductions des besoins en capacité du réseau qui résultent des programmes d'efficacité énergétique devraient provenir de la poursuite des programmes existants d'Efficacité Manitoba qui atteignent les objectifs fixés par la loi. Des programmes nouveaux ou supplémentaires pour l'isolation des bâtiments, les pompes

à chaleur géothermiques, le stockage de l'énergie thermique et les solutions personnalisées pour les clients industriels permettent d'obtenir des réductions supplémentaires par rapport à ce qui est actuellement prévu par la loi.

Des programmes de réponse à la demande et de tarifs réduits sont également en cours d'élaboration en collaboration avec Efficacité Manitoba et les détails définitifs de ces programmes seront communiqués une fois qu'ils auront été élaborés. Certains aspects peuvent nécessiter des modifications législatives ou des approbations réglementaires, y compris des taux basés sur le temps. Comme indiqué dans les actions à court terme, une infrastructure habilitante (telle qu'une infrastructure de comptage avancée) est nécessaire et peut offrir des possibilités futures.

► Énergie éolienne

Comment l'emplacement des projets éoliens est-il déterminé? L'énergie éolienne sera-t-elle prise en compte au-delà de l'horizon du plan de développement de 10 ans?

La localisation des projets d'énergie éolienne n'entre pas dans le champ d'application de la PIR. L'[appel énergétique actuel de Manitoba Hydro pour l'énergie éolienne](#) décrit les emplacements que les promoteurs peuvent choisir pour interconnecter les projets potentiels au réseau. L'ajout d'éoliennes en dehors de l'horizon 2035 est une option potentielle que Manitoba Hydro continuera d'explorer.

► Stockage par batterie

Pourquoi le plan de développement ne prévoit-il qu'un projet de stockage en batterie de 5 MW et pas plus?

La taille de la première batterie d'utilité publique du Manitoba sera confirmée lors de la planification du projet, 5 MW étant fournis comme point de départ à des fins de planification. Il ne serait pas prudent d'investir dans de grandes quantités de batteries avant de confirmer qu'elles apporteront une valeur suffisante, ici au Manitoba, pour compenser leur coût. Veuillez vous reporter à la section Concepts clés de la planification énergétique de ce document pour en savoir plus sur ce qui est pris en compte lors de la planification d'un projet de stockage en batterie.

► Turbines à combustion alimentées au gaz naturel/biométhane

Quelle est la fréquence d'utilisation prévue des turbines à combustion? Y a-t-il un risque qu'ils soient utilisés à l'avenir plus qu'on ne l'estime aujourd'hui en réponse à des pressions économiques (telles que les recettes d'exportation ou les performances financières)?

Les turbines à combustion sont censées fonctionner en secours dans des conditions telles que les sécheresses, les événements météorologiques et d'autres situations liées au réseau. Leur utilisation variera d'une année à l'autre en fonction de la fréquence de ces conditions. À l'heure actuelle, on estime que les turbines à combustion sont utilisées, en moyenne, entre 0,5 % et 5 % de leur capacité totale.

Les turbines à combustion sont l'une des ressources répartissables les plus rentables, fournissant une capacité

critique; cependant, elles ne sont généralement pas une source d'énergie rentable, d'autres ressources, telles que l'hydroélectricité existante et le vent, étant des options énergétiques plus rentables. Les économies d'exploitation réduisent le potentiel des turbines à combustion au-delà des besoins critiques de secours.

Existe-t-il un plan visant à réduire l'utilisation des turbines à combustion alimentées au gaz naturel, par exemple en recourant à des combustibles de rechange, à la cogénération ou à une capacité à fonctionnement bicom bustible? Comment Manitoba Hydro soutient-il ou investit-il dans le développement de sources d'approvisionnement locales en combustibles de rechange (biocarburants, GNR, hydrogène)?

Manitoba Hydro étudie les carburants de rechange, les crédits pour carburants de rechange et les compensations carbone dans le cadre des actions à court terme de la PIR 2025. Manitoba Hydro travaillerait avec les promoteurs locaux pour explorer une variété de mécanismes qui pourraient soutenir les réductions d'émissions de la production d'électricité afin d'atteindre de manière rentable un réseau carboneutre d'ici 2035.

► Incidences sur les coûts et les tarifs

Quelle est l'incidence du plan de développement recommandé sur les tarifs de l'électricité?

Les tarifs de l'électricité sont fixés dans le cadre d'une procédure réglementaire officielle impliquant Manitoba Hydro et la

Régie des services publics du Manitoba. Ce processus est séparé et distinct du processus de PIR et comprend des facteurs qui n'entrent pas dans la portée de la PIR.

Quels sont les coûts des différentes ressources du plan de développement recommandé?

Les coûts présentés pour le plan de développement recommandé représentent le portefeuille de ressources et comprennent les coûts de mise à niveau de la transmission et de la distribution qui sont supérieurs aux coûts de maintien des actifs existants. Les coûts des différentes options de ressources seront indiqués dans le rapport de la PIR 2025, mais il n'est pas facile de les comparer directement, car la valeur qu'une option de ressource apporte au réseau manitobain dépend des caractéristiques du portefeuille dans lequel elle s'inscrit.

Quel est le lien entre les estimations de coûts de la PIR et les estimations de coûts fournies par le gouvernement provincial?

Les estimations de coûts dans l'analyse de la PIR 2025 ont été élaborées au moment de l'analyse et sont des estimations au niveau de la planification utilisées pour comparer les plans de développement proposés (c'est-à-dire, les portefeuilles de ressources). La planification du projet pour la mise en œuvre de chacune des ressources du plan de développement recommandé donnera lieu à des estimations de coûts actualisées au fur et à mesure de l'incorporation de renseignements plus récents et plus détaillés.

Quel est le coût du plan de développement de rechange par rapport au plan de développement recommandé?

Le coût du développement de rechange est inférieur d'environ 300 millions de dollars à celui du plan de développement recommandé. Le plan de développement de rechange n'a pas été recommandé parce qu'il présente un potentiel d'avantages socioéconomiques plus faible et qu'il est moins en phase avec le Plan pour une énergie abordable (PEA) du Manitoba.

Actions à court terme et indicateurs

Cette section se concentre sur les questions relatives aux actions à court terme qui seront menées au cours des cinq prochaines années pour mettre en œuvre le plan de développement et préparer la prochaine PIR, ainsi que sur les indicateurs que Manitoba Hydro surveillera pour aider à comprendre comment et à quelle vitesse le paysage énergétique évolue.

De nombreuses initiatives en faveur de la transition énergétique sont déjà en cours dans l'ensemble du Manitoba. Comment Manitoba Hydro entend-il travailler avec les organisations et les partenaires du Manitoba pour mettre en œuvre le plan de développement, se préparer à la prochaine PIR et poursuivre la planification en cours?

Manitoba Hydro reconnaît que nous ne sommes qu'un acteur de la transition énergétique et que nos progrès futurs exigent que nous travaillions ensemble, en collaboration avec tous les Manitobains.

Nous sommes reconnaissants du temps et des efforts que les Manitobains ont consacrés à donner leur avis sur la PIR 2025 et à développer nos relations de collaboration. Manitoba Hydro s'appuiera sur les commentaires recueillis et les liens établis au cours de la PIR 2025 pour continuer à collaborer avec les Manitobains afin de renforcer l'harmonisation, de fournir des conseils opportuns et fondés sur des données probantes, de partager les résultats et les enseignements de notre planification énergétique et de faire progresser la réconciliation économique avec les nations autochtones.

Que se passe-t-il si les ressources prévues dans le plan de développement sont retardées, y compris les programmes d'efficacité énergétique?

Dans le cadre des actions à court terme de la PIR, nous surveillerons les progrès réalisés dans la mise en œuvre du plan de développement recommandé et des nouvelles ressources en cours de développement. Chaque projet de nouvelles ressources aura son propre plan de projet qui décrit l'analyse de rentabilisation, le calendrier, le budget et les risques susceptibles d'entraîner des retards. En suivant chaque projet individuellement, nous pouvons contrôler les progrès réalisés et repérer les problèmes à un stade précoce afin de les résoudre.

En utilisant nos indicateurs de la PIR, nous continuerons également à surveiller l'évolution de la consommation réelle d'électricité afin de pouvoir planifier de manière à rester suffisamment en avance sur la demande. En surveillant à la fois la mise en œuvre des projets et la croissance de la charge, nous pouvons revoir notre analyse de la PIR pour voir si des ajustements sont

nécessaires au plan de développement recommandé. Nous pourrions ainsi continuer à répondre aux besoins énergétiques de nos clients.

En ce qui concerne les programmes d'efficacité, Manitoba Hydro travaillera en étroite collaboration avec Efficacité Manitoba pour surveiller la mise en œuvre et ajuster les programmes au besoin.

Links

- Questions et réponses - Séances d'information de mi-projet : <https://www.hydro.mb.ca/docs/corporate/irp/fr/2025-irp-july-info-session-q-and-a.pdf>
- Questions et réponses Premier tour : <https://www.hydro.mb.ca/docs/corporate/irp/fr/2025-irp-round-1-q-and-a-FR.pdf>
- Régime de crédits compensatoires pour les gaz à effet de serre du Canada : <https://www.canada.ca/fr/environnement-changement-climatique/services/changements-climatiques/fonctionnement-tarification-pollution/systeme-tarification-fonde-rendement/systeme-federal-credits-compensatoires-gaz-effet-serre.html>
- Présentation de l'information du premier tour : <https://www.hydro.mb.ca/docs/corporate/irp/fr/2025-irp-round-1-presentation-french-122024.pdf>
- Six options de ressources : https://www.hydro.mb.ca/docs/corporate/irp/fr/6-irp-resource-options-v0725_FR.pdf
- Appel énergétique : éolien appartenant majoritairement aux Autochtones : <https://www.hydro.mb.ca/fr/corporate/call-for-wind-power/>